

## OPERATION

**Bonne action au profit de la Ligue Nationale Contre le Cancer**

La Ligue Contre le Cancer a mis en place, la récupération des téléphones portables usagés. Le produit de la vente sera intégralement reversé au profit de la lutte contre le cancer. Certaines batteries de téléphones portables sont en effet en nickel-cadmium, produit dangereux dont la durée de vie est de 7 ans.

**PESTICIDES Vienne-Nature nous met en garde**

Les pesticides peuvent provoquer cancer, maux de têtes, nausées, difficultés respiratoires. L'association Vienne-Nature propose néanmoins des solutions pour réduire les risques sur l'environnement. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [www.vienne-nature.asso.fr](http://www.vienne-nature.asso.fr)

## OTOLIS

**Une voiture pour tous**

La CAP et Vitalis lance un service d'auto-partage à Poitiers baptisé Otolis. Des véhicules fonctionnant au gaz naturel sont en effet proposés aux particuliers et aux entreprises. La mairie de Poitiers précise que les 10 véhicules sont disponibles 24h/24 et 7j/7 dans 4 stations réparties dans la CAP. Une carte magnétique fournie à l'abonné lui permet d'ouvrir la voiture, une fois la réservation effectuée.

## TGV

**Nouvelle ligne**

Le projet de nouvelle ligne TGV Sud Europe Atlantique qui doit traverser de nombreuses communes de la Vienne continue à susciter des polémiques. Les habitants redoutent le bruit et la destruction de leur maison. Le respect de l'environnement et de l'agriculture forme également un autre enjeu. Aujourd'hui, le problème est étudié par le conseil régional mais rien de définitif n'a été décidé par le ministère.

# Les déchets...une menace ?

**Mr. Freisseix, responsable du nettoyage et de la gestion des déchets à la CAP, souligne l'importance à apporter aux traitements des détritiques et cherche à nous sensibiliser. Il rappelle également que les déchetteries de l'agglomération poitevine respectent l'environnement et la santé de ses habitants.**

« Le traitement des déchets est une nécessité ». Jérôme Freisseix, responsable de la gestion des déchets de la CAP, nous informe que 80 000 tonnes doivent être gérées par la Communauté d'Agglomération. Parmi ces détritiques, 35 à 40 000 sont des ordures ménagères. 10 tonnes sont triées, le reste (encombrants, végétaux, gravats...) est emporté dans les diverses déchetteries de la CAP. L'ancien système qui consistait à creuser des trous est limité. « La butte de Chardonchamp, il y a 35 ans de déchets » nous rappelle Mr Freisseix. La gestion de ce que nous rejetons devient donc un véritable enjeu et chaque citoyen a un rôle à jouer.

"On ne jette pas n'importe où parce qu'on ne sait pas ce que cela peut induire comme risque". Pour illustrer ses propos, Jérôme Freisseix prend l'exemple des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) dont la quantité totale augmente de 4% chaque année. Aussi, la déchetterie Saint-Nicolas de Migné-Auxances prend en charge ces déchets dangereux ainsi que les DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) qui englobent des produits divers, tels que les frigidaires et le gaz (fréon) qu'ils contiennent. Quant

**Tous les déchets n'ont pas la même dangerosité**

aux autres déchets, leur traitement suit un parcours bien spécifique. Ceux qui ne sont pas recyclés sont brûlés. Le four chauffe à environ 1100° ce qui permet à la plupart d'entre eux de se consumer entièrement. Certains arrivent cependant à résister.

Ils sont principalement constitués le plus souvent de fer et de ferraille en tout genre. On les appelle mâchefer. Pour un tonne de déchets entrant dans

le four, il n'en reste que 200 kilos qui sont concassés, broyés et utilisés pour les sous-couches routières. A la sortie du four, il reste également 20 à 30 kilos de cendres dont il faut s'occuper. Pour le moment, aucun autre moyen n'a été trouvé pour s'en débarrasser que de les enterrer. Ils sont tout d'abord traités chimiquement et physiquement pour capter l'ensemble des polluants. La poussière toxique qui en découle est ensuite

transportée dans un CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes). Là, elle est recouverte d'un textile imperméable – inertage – puis enfouie dans des blocs de béton creux.

Face aux angoisses d'une partie de la population, Mr Freisseix tient à rappeler que la cheminée de la déchetterie ne pollue pas. 99,97% de la fumée qui ressort de la cheminée est constitué de vapeur d'eau. Par comparaison, le responsable du service propreté de la CAP souligne qu'en raison de la circulation automobile, on absorbe plus de dioxyde et de furane au milieu du Parc de Blossac qu'à la sortie de la cheminée. De même, il précise que la totalité des barbecues d'été pollue plus que le fonctionnement de la cheminée durant toute une année.

« Le premier pollueur c'est nous ». Les piles usagées, l'huile de vidange, par exemples doivent être stockés, vidés dans des endroits appropriés. 60 % des gens jettent encore leurs piles dans des poubelles classiques! D'ailleurs, la loi est censée le rappeler: par exemple, jeter une pile dans la nature peut aller jusqu'à coûter trois cents mille Euros d'amendes ou 5 ans d'emprisonnement. Alors si chacun apporte sa petite contribution écologique, l'environnement n'en sera que plus respirable.

**Billet d'humeur**

L'environnement est un thème dont on entend parler dans les médias, sur les marchés, dans les bistros. Les professionnels de la vente adaptent leurs produits à cet effet de mode. Dans les établissements scolaires, les élèves sont sensibilisés. Bref, tout le monde se sent concerné.

Cependant, il faut bien constater

que personne ne réagit véritablement. On se donne bonne conscience, on rejette la faute sur les autres, on se confesse, on trie bien ses papiers, ses cartons et ses bouteilles en oubliant une feuille ou deux, mais qu'est-ce qu'une feuille, qu'est-ce qu'un papier par rapport à tous ceux que l'on a déjà mis dans nos jolies caisses de couleur. De toute façon, s'il y a de la pollution partout, c'est la faute de la déchetterie, des politiques, de la mondialisation, de l'économie de marché, de mon voisin, mais cela n'est certainement pas la mienne. Sommes-nous si « éco-citoyen-modèle » que cela ?

Promenons-nous, tout d'abord,

dans la rue. Un petit mégot par là, un petit chewing-gum par-ci parsèment nos promenades citadines. Ces déchets mettent un à deux ans à disparaître et cela ne perturbe en rien nos shoppings hebdomadaires.

Cette remarque vaut également pour l'eau, cette ressource indispensable à la vie. Nous pouvons être surpris d'apercevoir au fond du Clain quelques vieux vélos ou appareils électro-ménagers. Peu importe que cela puisse perturber l'éco-système aquatique. En quoi la vie des poissons nous intéresse-t-elle, nous direz-vous ? De même, pourquoi changerions-nous nos habitudes et ne pas continuer à aller chercher confortablement une baguette ou des cigarettes au commerce du coin à 1 km en voiture ? En 2002, de 6 453 à 9 513 personnes âgées de plus de 30 ans sont décédées du fait d'une exposition à la pollution par les particules fines, émises notamment par les automobiles. Oui, mais les autres, c'est pas nous ! Le refrain est bien connu.

Le problème, c'est que les habitudes, cela se transmet de génération en génération. Si nous ne prenons pas conscience de la dangerosité de ces petites manies, la santé de notre monde, la notre et celles des enfants à venir est en péril.